

# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE- WHITTON

## AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT No 2024-03

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ.

---

**Veillez prendre avis que le RÈGLEMENT NO 2024-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-08 AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE SUR LE LOT 3 480 719 ET MODIFIER LA MARGE DE REcul DANS LA ZONE R-1, est entré en vigueur le 16 avril 2024.**

---

Ce règlement a été adopté par le conseil le 4 mars 2024 et a fait l'objet d'une consultation publique le 5 février 2024 le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Dans les délais prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement n° 2024-03 a été examiné et approuvé par la M.R.C. du Granit. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré par la greffière-trésorière de la M.R.C. suite à cette approbation.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

Donné à Sainte-Cécile-de-Whitton, ce 17 mai 2024.

Nicole Domingue  
Directrice générale / greffière-trésorière